

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 15

CONSEILLERS EN FONCTION : 13

CONSEILLERS PRESENTS : 8

Séance du 22 octobre 2019 à 19h30
à DRACHENBRONN

sous la présidence de M. KOEPF Pierre, Maire

Présents : KOEPF Pierre, WERLY Georges, RUPP Roland, FRANCK Jean-Michel, MENTET Gilles, MORON Joëlle, NERCHER Thomas, WAHL Théo.

Absents excusés : DELESTRE Guillaume, HAFFNER Thomas, JACKY Charles qui a donné procuration à KOEPF Pierre, LEHMANN-BECK Christine, PAUL Sandrine.

Objet : Permis de démolir : sectorisation.

Vu les articles L. 421-3 et R. 421-28 du code de l'urbanisme,

Vu que le permis de démolir a été instauré le 20 mars 2009 sur l'ensemble du ban communal de Drachenbronn-Birlenbach,

Vu que dans le cadre de la restructuration de la BA 901, il y a lieu de lever cette contrainte pour les zones du PLUI en lien avec la dite restructuration, à savoir les zones : UE1 ; UM ; UBA et NTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

décide de sectoriser le permis de démolir,

décide que les zones UE1 ; UM ; UBA et NTC ne seront plus soumises à demande de permis de démolir.

Suivent les signatures :
Pour copie conforme :
Le Maire :

